

Président

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2018 12			Exercice N-1 31/01/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	22 329	22 329		1 780	1 780	100.00
	Fonds commercial (1)	582 683		582 683	592 683	10 000	1.69
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 753	1 753				
	Autres immobilisations corporelles	1 303 675	586 550	717 125	890 356	173 231	19.46
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 735		3 735	3 735		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 413		1 413	1 413		
	Prêts	142 851		142 851	790	142 061	NS
	Autres immobilisations financières	53 135		53 135	65 140	12 005	18.43
Total II		2 111 573	610 632	1 500 941	1 555 897	54 956	3.53
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 364 270	293 654	2 070 616	2 171 427	100 811	4.64
	Avances et acomptes versés sur commandes	609 506		609 506	628 305	18 798	2.99
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	495 593	39 444	456 149	129 101	327 049	253.33
	Autres créances	264 971		264 971	314 770	49 799	15.82
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 576 036		1 576 036	970 153	605 883	62.45
	Charges constatées d'avance (3)	109 190		109 190	315 320	206 130	65.37
	Total III	5 419 567	333 098	5 086 469	4 529 076	557 393	12.31
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		7 531 140	943 730	6 587 410	6 084 973	502 438	8.26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

198 049
28 958
47 182

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2018	12	Exercice N-1 31/01/2017	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 66 000)	66 000		66 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	114 477		114 477			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	6 600		6 600			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 305 500		1 096 500		209 000	19.06
	Report à nouveau	490		378		112	29.74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	707 784		311 112		396 671	127.50
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	2 200 851		1 595 067		605 784	37.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	187 000		187 000			
	Provisions pour charges						
	Total III	187 000		187 000			
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	723 105		988 717		265 613	26.86
	Concours bancaires courants	1 120		5 096		3 976	78.02
	Emprunts et dettes financières diverses	253 204		80 434		172 769	214.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 352 170		2 418 241		66 072	2.73
	Dettes fiscales et sociales	779 983		673 596		106 387	15.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	81 127		130 781		49 653	37.97
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	8 851		6 040		2 811	46.54
	Total IV	4 199 560		4 302 906		103 346	2.40
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 587 410		6 084 973		502 438	8.26
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 680 050		3 581 096			

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2018 12			Exercice N-1 31/01/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	10 381 200	2 311	10 383 511	10 270 502		113 009	1.10
Production vendue de biens							
Production vendue de services	60 227		60 227	108 686		48 459	44.59
Chiffre d'affaires NET	10 441 427	2 311	10 443 738	10 379 188		64 550	0.62
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			540	1 000		460	46.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			194 500	35 302		159 198	450.96
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			10 638 779	10 415 490		223 289	2.14
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			6 120 299	5 799 961		320 338	5.52
Variation de stock (marchandises)			222 509	114 885		337 394	293.68
Achats de matières premières et autres approvisionnements			38 457	24 554		13 903	56.62
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 647 521	1 767 660		120 139	6.80
Impôts, taxes et versements assimilés			107 046	119 067		12 021	10.10
Salaires et traitements			1 492 397	1 445 294		47 103	3.26
Charges sociales			450 728	443 592		7 136	1.61
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			142 543	177 544		35 001	19.71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			72 751	76 169		3 418	4.49
Dotations aux provisions							
Autres charges			8 319	28 160		19 841	70.46
Total des Charges d'exploitation (II)			10 302 569	9 767 116		535 453	5.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			336 210	648 374		312 164	48.15
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/01/2018 12	31/01/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	738		738	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 388	8 306	6 918	83.29
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 126	8 306	6 180	74.40
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	31 626	36 889	5 263	14.27
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	31 626	36 889	5 263	14.27
2. Résultat financier (V-VI)	29 499	28 583	916	3.21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	306 711	619 792	313 081	50.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 741	3 572	29 169	816.68
Produits exceptionnels sur opérations en capital	688 300		688 300	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	5 490		5 490	
Total VII	726 531	3 572	722 959	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 882	7 920	11 962	151.03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	145 341		145 341	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		187 000	187 000	100.00
Total VIII	165 222	194 920	29 698	15.24
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	561 309	191 348	752 657	393.34
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	160 236	117 331	42 905	36.57
Total des produits (I+III+V+VII)	11 367 436	10 427 368	940 069	9.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 659 652	10 116 255	543 397	5.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	707 784	311 112	396 671	127.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

26 578

19 837

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

MLCA

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	7
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Fonds commercial	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Titres immobilisés	11
Evaluation des matières et marchandises	11
Dépréciation des stocks et en cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	12
Détail des produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Détail des charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	14
Détail des charges constatées d'avance	15
Détail des produits constatés d'avance	16
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	16
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	17
Honoraires des commissaires aux comptes	17
 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	17
Montant des engagements financiers	17
Informations en matière de crédit bail	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Engagement en matière de pensions et retraites	page 18
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	19

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	19
-----------------------------------	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 587 410.43 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 443 738.37 Euros et dégageant un bénéfice de 707 783.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Dans le cadre du litige prud'homal qui oppose la société à un ancien salarié, ce dernier a été débouté en 1ère instance mais a interjeté appel. La provision de 187 K€ comptabilisée au 31/01/17 correspondant au montant réclamé a été maintenue.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 74 095 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 74 095 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	74 095
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	74 095

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 753		
Installations générales agencements aménagements divers	1 813 619		74 936
Matériel de transport			27 936
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 038		
TOTAL	1 845 410		102 872
Autres participations	3 735		
Autres titres immobilisés	1 413		
Prêts, autres immobilisations financières	65 930		150 000
TOTAL	71 078		150 000
TOTAL GENERAL	2 531 500		252 872

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		10 000	605 012	605 012
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 753	1 753
Installations générales agencements aménagements divers		614 919	1 273 637	1 273 637
Matériel de transport		27 936		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 038	30 038
TOTAL		642 855	1 305 428	1 305 428
Autres participations			3 735	3 735
Autres titres immobilisés			1 413	1 413
Prêts, autres immobilisations financières		19 944	195 986	195 986
TOTAL		19 944	201 134	201 134
TOTAL GENERAL		672 799	2 111 573	2 111 573

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	20 549	1 780		22 329
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 753			1 753
Installations générales agencements aménagements divers	923 913	140 399	507 476	556 836
Matériel de transport		38	38	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 389	325		29 714
TOTAL	955 055	140 762	507 514	588 303
TOTAL GENERAL	975 604	142 543	507 514	610 632

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 780				
Instal.générales agenc.aménag.divers	135 495	4 904			
Matériel de transport	38				
Matériel de bureau informatique mobilier	0	325			
TOTAL	135 533	5 229			
TOTAL GENERAL	137 314	5 229			

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	187 000				187 000
TOTAL	187 000				187 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	415 352	71 786	193 484		293 654
Sur comptes clients	38 479	965			39 444
TOTAL	453 831	72 751	193 484		333 098
TOTAL GENERAL	640 831	72 751	193 484		520 098
Dont dotations et reprises d'exploitation		72 751	193 484		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	142 851	28 958	113 893
Autres immobilisations financières	53 135	0	53 135
Clients douteux ou litigieux	47 182	0	47 182
Autres créances clients	448 411	448 411	
Impôts sur les bénéfices	30 761	30 761	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 106	28 106	
Divers état et autres collectivités publiques	6 314	6 314	
Groupe et associés	37 751	37 751	
Débiteurs divers	162 039	162 039	
Charges constatées d'avance	109 190	109 190	
TOTAL	1 065 740	851 530	214 210
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	150 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	7 940		

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 465	1 465		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	722 760	203 250	519 510	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 352 170	2 352 170		
Personnel et comptes rattachés	262 601	262 601		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	188 428	188 428		
Taxe sur la valeur ajoutée	188 905	188 905		
Autres impôts taxes et assimilés	140 050	140 050		
Groupe et associés	253 204	253 204		
Autres dettes	81 127	81 127		
Produits constatés d'avance	8 851	8 851		
TOTAL	4 199 560	3 680 050	519 510	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	265 296			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	13 320			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	22.0000	3 000			3 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Kid's Mulhouse	76 225			76 225	
1 rue des Bons Enfants Mulh	9 909			9 909	
Indem despé.1 Bons Enfants	3 049			3 049	
Gal Leclerc Cernay ex-Espri	70 000			70 000	
Gal Leclerc Cernay ex-Verom	25 000			25 000	
Droit au bail 1 rue Boucher	195 000			195 000	
Magasin "H"	4 500			4 500	
Becncom 2 rue Bouchers	199 000			199 000	
Total	582 683			582 683	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	22 329	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire ou dégressif	4 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bur & informatique	Linéaire ou dégressif	4 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	51
Autres créances	8 252
Disponibilités	5
Total	8 308

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	
- AAR ASICS 7/2/18	515
- AAR MORATO 01/02/18	42
- AAR PEPE E17 6/2/18	81
Clts - factures à établir	
- FAE NA A858136	51
Etat - produits à recevoir	
- CICE 01/2018	6 314
Divers produits à recevoir	
- INT C/C JOSIM 2017/18	341
- INT C/C IMPACT 2017/18	278
- INT C/ GEISO 2017/18	682
Intérêts courus à recevoir	
- INT COURUS CAT	5
Total	8 308

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 465
Dettes fiscales et sociales	368 842
Autres dettes	79 406
Total	449 714

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts	
- INT COURUS EMPRUNT	345
Provision congés payés	
- PROV CP	164 600
Organ. soc. charges à payer	
- CH SO/CP	64 193
Etat charges à payer	
- FPC S/CP	3 161
- IC S/CP	741
- TA S/CP	724
- AGEFOS 2017	19 592
- TA 2017	6 473
- IC SAL 2017 1471214X0.3375	4 965
- FPC 01/2018	2 022
- TA 01/2018	634
- FNCIP 2017	1 524
- TVS 01/18	59
- AGEFIPH 2017	3 904
- CFE 01/18	1 850
- SOLDE CVAE 2015	8 859
- CVAE 31/01/17	39 606
- CVAE 31/01/18	45 936
Divers charges à payer	
- CAP EDF VINTAGE	293
- CAP EDF BUREAUX ELEC	175
- CAP EDF FILLES	1 367
- CAP EDF NAPA	217
- CAP EDF KIDS	757
- CAP EDF SANDRO	850
- CAP EDF SIERENTZ	846
- CAP EDF H BY QDB	567
- CAP TF KIDS CERNAY	202
- CAP TF WOMEN	186
- CAP TF QDB CERNAY	353
- CAP TF SANDRO	289
- CAP TF H BY	326
- CAP TF SIERENTZ	892
- CAP HON CAC 2016	9 600
- CAP COT ASSO CERNAY QDB	83
- CAP COT ASSO CERNAY ACCESS	83
- CAP COT ASSO CERNAY WOMEN	83
- CAP LOY VAR 2017 KIDS	7 375
- CAP LOY VAR 2016 SUPERDY	6 459
- CAP SOLDE RS PART 2017/18	13 806
- CAP TF KIDS	126
- CAP HON CAC 2016/17	9 600
- CAP HON MLCA COM 2017/18	7 589
- CAP COMPLT HON MLCA 2017/18	2 400
- CAP TF OUTLET	333
- CAP HON CAC 2017/18	8 000
- CAP COT RMBE H BY	317

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- CAP COT RMBE KIDS	246
- CAP IK RS	4 310
- CAP EDF BUREAUX GAZ	261
- INT C/C RS PART 2017/18	1 413
Intérêts courus à payer	
- AGIOS CCM ST ETIENNE	92
- AGIOS CCM EUROPE	37
- AGIOS CIC	59
- AGIOSKOLB	565
- AGIOS BP	126
- AGIOS BNP	35
- AGIOS HSBC H	67
- AGIOS HSBC NAPA	139
Total	449 714

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	109 190
Total	109 190
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	8 851
Total	8 851

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			
- CCA COM OSEO HSBC	2 335		
- CCA CHARGES ACCESS	333		
- CCA CHARGES WOMEN	400		
- CCA CHARGES QDB C	933		
- CCA LOY 1 BONS ENFANTS	1 638		
- CCA LOY KIDS	4 872		
- CCA CH LOC KIDS	294		
- CCA LOY WOMEN	7 916		
- CCA LOY ACCESS CERNAY	8 319		
- CCA LOY QDB CERNAY	13 214		
- CCA LOY H BY	6 964		
- CCA CH LOC H BY	967		
- CCA CH LOC WOMEN	1 723		
- CCA CH LOC QDB C	3 311		
- CCA CH LOC ACCESS	1 822		
- CCA VEGA	4 996		
- CCA ASSURANCES	19 803		
- CCA LOY BUREAU	915		
- CCA EMBALLAGES	12 861		
- CCA LOYER QDB DESTOCK CERNAY	10 002		
- CCA MEDECINE TRAVAIL	3 568		
- CCA ASS ETOLE SECU	1 049		
- CCA ASS PRET	956		
Total	109 190		

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance			
- PCA PARTICIP FASHION BOX	4 698		
- PCA PARTICIP ARMANI	4 153		
Total	8 851		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	3 735		
Créances clients et comptes rattachés	29 871		
Autres créances	68 705		
Emprunts et dettes financières diverses	179 747		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 348		
Autres dettes	15 213		609 555

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	43
Ouvriers	2
Total	47

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8000 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	652 742
Total	652 742

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	50 554
Autres engagements donnés :	42 611
Crédit-bail	42 611
Total (1)	93 165

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				102 167	102 167
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				1 793	1 793
- dotations de l'exercice				15 961	15 961
Total				17 754	17 754
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				2 143	2 143
- exercice				18 566	18 566
Total				20 709	20 709
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				242 756	242 756
- entre 1 et 5 ans				70 194	70 194
Total				312 950	312 950
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				10 879	10 879
Total				10 879	10 879
Montant en charge sur l'exercice				30 244	30 244

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Hypothèses

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- turn over faible
- augmentation salaire 2%
- taux d'actualisation 2.50%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		50 554	

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- JOSIM	208 454	49.00	31 425
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Apurement fournisseurs	163	7718
- Différences fr règlements	106	7718
- Prod cession immob. incorporelles	585 500	7751
- Prod cession immob corporelles	102 800	7752
- Ind assurance dégât des eaux 2016	5 490	797
- Cession droit au bail Pact 2	30 000	7718
- Rétrocessions et rembt par Josim	959	7718
- Solde salaire non réclamé	68	7718
- IJSS non imputées	762	7718
- Régul recettes CB	609	7718
- Régul Urssaf	74	7718
Total	726 531	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	68	6712
- Faux billets	300	6718
- Recettes CB et chèques non encaissées	621	6718
- Remise en état Sandro suite dégât eaux	12 828	6718
- Apurement fournisseurs	2 531	6718
- Pas assez provisionné invest const 2016	1 617	6718
- Pas assez provisionné Agefiph 2016	1 868	6718
- Différences de règlements	48	6718
- VNC immob incorporelles cédées	10 000	6751
- VNC immob corporelles cédées	135 341	6752
Total	165 222	

Serge MEICHLER

Expert-Comptable Diplômé

Commissaires aux Comptes

15, rue de la Montagne

68100 MULHOUSE

Tél. 03 89 31 74 00 – Fax 03 89 54 21 50

R.S DIFFUSION

**Société par actions simplifiée
au capital de 66 000 €**

**25, Rue des Boulangers
68100 MULHOUSE**

RCS Mulhouse TI 347 598 195

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

R.S DIFFUSION
Société par actions simplifiée
au capital de 66 000 €

25, Rue des Boulangers
68100 MULHOUSE

RCS Mulhouse TI 347 598 195

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société R.S DIFFUSION SAS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AU COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre Société.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mulhouse, le 11 juillet 2018

Serge MEICHLER

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Meichler', written over a horizontal line.

ANNEXE :

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

R.S. DIFFUSION
Société par actions simplifiée
au capital de 66 000 euros
Siège social : 25 rue des Boulangers
68100 MULHOUSE

RCS MULHOUSE TI 347 598 195

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 27 JUILLET 2018

Exercice clos le 31 janvier 2018

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice clos au 31 janvier 2018 a été marqué par une progression du chiffre d'affaires de 0,62% pour passer de 10 379 188 euros à 10 443 738 euros.

Comme annoncé lors de l'exercice précédent, nous avons au cours de l'exercice écoulé, procédé à la cession de trois de nos fonds de commerce, à savoir QUAI DES BRUNES HOMMES, SUPERDRY, et NAPAPIJRI ainsi qu'à la cession du droit au bail des locaux sis 4 rue des Bouchers à MULHOUSE.

Au final, nous avons clôturé l'exercice avec un résultat bénéficiaire de 707 783,64 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 janvier 2018, date de clôture de l'exercice, nous avons procédé à la cession de deux autres fonds de commerce, à savoir H et SANDRO.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans le cadre du processus de réduction de la voilure entamée l'exercice écoulé, nous poursuivons notre réflexion sur la transmission de nos magasins restants et sommes à l'affût des opportunités qui pourraient se présenter.

K.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous devons vous indiquer la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	NA					NA	NA					NA
Montant total des factures concernées	1556445	21878	48780	24790	90781	186219	307750	82980	0	0	57630	140610
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	17%	NS	NS	NS	NS	NS						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							2,46%	NS	0	0	NS	1,12%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												

2

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels : 60 jours	o Délais contractuels : 60 jours
--	----------------------------------	----------------------------------

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Notre filiale, la société JOSIM, qui n'exerce plus aucune activité depuis le 31 janvier 2017, a clôturé son dernier exercice le 31 janvier 2018. Au cours de cet exercice, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 43 980 euros provenant de la vente du stock restant.

Au final, la société a clôturé son exercice au 31 janvier 2018 avec une perte de 31 425 euros contre un bénéfice 2 331 euros pour l'exercice précédent.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 443 738,36 euros contre 10 379 188,25 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,62%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 195 040,27 euros contre 36 301,78 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 6 381 264,80 euros contre 5 709 629,54 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,76%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 647 521,00 euros contre 1 767 660,40 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,80%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 107 046,17 euros contre 119 067,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,10%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 492 396,72 euros contre 1 445 294,21 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 3,26%.

Le montant des charges sociales s'élève à 450 727,65 euros contre 443 591,64 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,61%.

l.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 47 personnes contre 44 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 215 293,51 euros contre 253 712,90 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,14%.

Le montant des autres charges s'élève à 8 318,68 euros contre 28 159,91 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -70,46%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 10 302 568,55 euros contre 9 767 115,63 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,48%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 336 210,09 euros contre 648 374,39 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -48,15%.

Compte tenu d'un résultat financier de -29 499,21 euros (-28 582,78 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 306 710,88 euros contre 619 791,61 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -50,51%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 561 308,76 euros, lié à la vente de trois fonds de commerce, contre - 191 348,25 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 160 236,00 euros contre 117 331,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 707 783,64 euros contre un bénéfice de 311 112,37 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 janvier 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 6 587 410,43 euros contre 6 084 972,73 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,26%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 707 783,64 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2018 de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	707 783,64 euros
Report à nouveau antérieur :	<u>490,20 euros</u>
	<u>708 273,84 euros</u>

AFFECTATION

A titre de dividendes :	201 000,00 euros
Au compte autres réserves :	506 500,00 euros
Au compte de report à nouveau :	<u>773,84 euros</u>
	<u>708 273,84 euros</u>

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} novembre 2018.

ℓ

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 670,00 euros
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 200 330,00 euros

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016/2017	340,00 euros		101 660,00 euros
2014/2016	840,00 euros		251 160,00 euros
2013/2014	333,3 euros		249 166,67 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à hauteur de 132 euros.

8

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

- **Convention conclue entre notre société et notre holding la SAS RS PARTICIPATIONS :**

Convention d'assistance par la holding à notre société en matière de direction, de gestion administrative et commercial et de gestion du personnel conclue le 27 juin 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2013.

Montant facturé par la holding à notre société au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} février 2017 et clos le 31 janvier 2018 : 311 505 euros HT

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- la participation des salariés au 31 janvier 2018, est inférieure au seuil légal ;
- il y a donc lieu de convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Pour Copie Conforme
Le Président
Robert SOUSAN

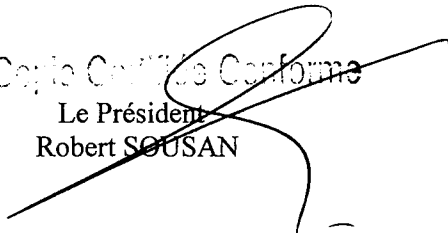


Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/06/2013	30/06/2014	31/01/2016	31/01/2017	31/01/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Nbre des actions ordinaires existantes	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 603 996	7 813 834	15 544 571	10 379 188	10 443 738
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	301 189	717 605	1 208 530	865 339	889 829
Impôts sur les bénéfices	21 694	80 774	232 813	117 331	160 236
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	97 180	490 205	576 061	311 112	707 784
Résultat distribué	100 000	250 000	252 000	102 000	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	93.00	212.28	325.24	249.34	243.20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32.39	163.40	192.02	103.70	235.93
Dividende distribué à chaque action	33.33	83.33	84.00	34.00	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	38	39	44	49
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 076 502	1 104 685	2 068 224	1 445 294	1 492 397
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	370 652	384 155	689 750	517 855	538 353

P

R.S. DIFFUSION
Société par actions simplifiée
au capital de 66.000 euros
Siège social : 25 rue des Boulangers
68100 MULHOUSE

RCS MULHOUSE TI 347 598 195

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUILLET 2018

L'an deux mil dix huit,
Le 27 juillet,
A neuf heures,

Les associés de la société RS DIFFUSION se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, 25 rue des Boulangers, 68100 MULHOUSE.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert SOUSSAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Serge MEICHLER, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'assemblée générale déclare renoncer à toutes formes ou délais de convocation prévus par la loi ou les statuts, confirmer et ratifier toutes irrégularités pouvant exister quant à sa convocation, sa préparation ou sa tenue qu'elle déclare couvrir expressément, les membres renonçant à se prévaloir de toute action en nullité éventuelle en donnant toute décharge au Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2.999 actions sur les 3.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant au moins la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 janvier 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

1

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 janvier 2018, et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 132 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 707 783,64 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	707 783,64 euros
Report à nouveau antérieur :	<u>490,20 euros</u>
	<u>708 273,84 euros</u>

AFFECTATION

A titre de dividendes :	201 000,00 euros
Au compte autres réserves :	506 500,00 euros
Au compte de report à nouveau :	<u>773,84 euros</u>
	<u>708 273,84 euros</u>

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} novembre 2018.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 670,00 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 200 330,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016/2017	340,00 euros		101 660,00 euros
2014/2016	840,00 euros		251 160,00 euros
2013/2014	333,3 euros		249 166,67 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

1

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention qui y est énoncée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

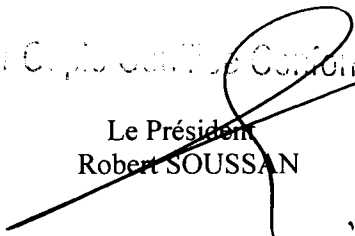
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Pour Copie conforme

Le Président
Robert SOUSSAN



R.S. DIFFUSION
Société par actions simplifiée
au capital de 66.000 euros
Siège social : 25 rue des Boulangers
68100 MULHOUSE

RCS MULHOUSE TI 347 598 195

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUILLET 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 132 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 707 783,64 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 707 783,64 euros
Report à nouveau antérieur : 490,20 euros
708 273,84 euros

AFFECTATION

A titre de dividendes :	201 000,00 euros
Au compte autres réserves :	506 500,00 euros
Au compte de report à nouveau :	<u>773,84 euros</u>
	<u>708 273,84 euros</u>

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} novembre 2018.

a.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 670,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 200 330,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016/2017	340,00 euros		101 660,00 euros
2014/2016	840,00 euros		251 160,00 euros
2013/2014	333,3 euros		249 166,67 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention qui y est énoncée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Pour Copie Certificat

Président